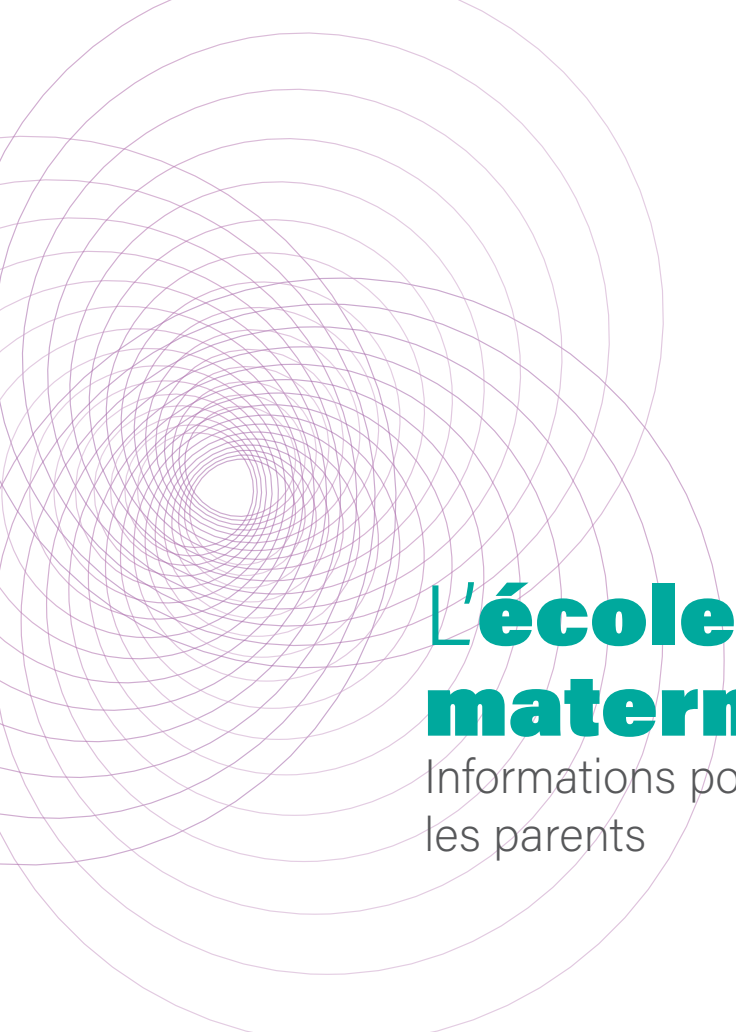




L'école maternelle

Informations pour
les parents



Comune
di Modena



Comune di Modena

memo
MULICENTRO EDUCATIVO MODENA SERGIO NEIRI

Istituti Comprensivi
3-5-8-10 di Modena

L'école maternelle s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Elle est gratuite et non obligatoire, mais très importante pour l'enfant et sa famille. L'école maternelle est divisée en sections, chacune accueillant environ 25 enfants.

Les sections regroupent des enfants de 3, 4 et 5 ans, ensemble ou divisés selon l'âge : sections avec enfants de 3 ans, sections avec enfants de 4 ans ou sections avec enfants de 5 ans.

Les espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants. Les écoles sont gérées par l'État ou la Municipalité. Il existe des écoles publiques, municipales et privées.

L'enfant fréquente l'école maternelle pour :

- être avec d'autres enfants et collaborer avec eux (identité et citoyenneté)
- apprendre à prendre soin de lui et de ses affaires (autonomie et responsabilité)
- découvrir le monde à travers les jeux, le mouvement, les expériences et les activités (compétences et capacités).

C'est pour cette raison qu'il est important que l'enfant aille tous les jours à l'école, sauf lorsqu'il est malade.

Les enseignants et la famille travaillent ensemble pour le bien-être de l'enfant. Ils se rencontrent donc pour faire connaissance et partager des informations utiles et importantes.

Les enfants qui fréquentent l'école doivent avoir été vaccinés conformément à la loi italienne (loi 119/2017).

3

Il existe DEUX types de rencontres enseignants-famille:

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Les enseignants et la famille se rencontrent une fois par an pour parler du vécu scolaire de l'enfant. Les enseignants fixent la date de l'entretien individuel et la communiquent aux parents.

Si nécessaire, les enseignants et la famille peuvent prévoir d'autres entretiens pour parler de l'enfant, de son état de santé ou de changements dans son cadre de vie (par exemple maladie grave, difficultés, éloignement de l'un des parents pendant un certain temps, déménagement). Les parents peuvent également demander un entretien individuel avec les enseignants. Les enseignants et la famille travaillent ensemble pour servir les intérêts de l'enfant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 ou 3 fois par an, les enseignants convient l'ensemble des familles pour illustrer les activités pratiquées avec les enfants. Les enseignants se réunissent avec tous les parents et parlent ensemble du travail réalisé, de celui encore à faire, des sorties, des fêtes, de toutes les activités au sein de l'école. Les enseignants communiquent verbalement la date de l'assemblée lorsque les parents amènent ou viennent rechercher leurs enfants à l'école, l'affichent et avertissent le représentant de classe. Pour ceux qui ne parlent pas italien, les enseignants peuvent demander l'aide d'un médiateur linguistique, c'est-à-dire d'une personne qui parle et comprend l'italien, et traduit pour les parents étrangers.

4

Rentrée scolaire	Septembre 2020
Fin de l'année scolaire	30 Juin 2021
Horaires à respecter	Les enfants entrent à l'école de 8 heures à 9 heures et sortent de 15 heures 45 à 16 heures Les enfants qui mangent à la maison sortent à .. heures Les enfants qui rentrent à la maison après le déjeuner sortent à .. heures les parents doivent toujours Accompagner les enfants lorsqu'ils entrent et sortent de l'école
Entrée anticipée	De 7 heures 30 à 8 heures Pour demander l'entrée anticipée, un formulaire doit être rempli. l'entrée anticipée peut être demandée uniquement si le parent est dans l'obligation d'aller travailler avant 8 heures.
École fermée	1 Novembre 8 Décembre Du 23 Décembre au 6 Janvier 31 Janvier Vacances de Pâques 25 Avril 1 Mai 2 Juin

AUTORISATION PARENTALE

Lorsqu'ils entrent à l'école et lorsqu'ils quittent l'école, les enfants doivent être accompagnés par un parent ou une personne majeure autorisée, c'est-à-dire ayant la permission des parents.

La permission s'appelle DELEGA ; l'école demande chaque année aux parents de remplir le formulaire des autorisations.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Les parents doivent fournir leur numéro de téléphone aux enseignants afin de pouvoir prévenir si l'enfant est malade.

Les parents sont tenus de communiquer aux enseignants tout changement de numéro de téléphone.

ACCUEIL ET INSERTION

Les premiers jours d'école sont très importants. Les enseignants et la famille travaillent ensemble pour aider l'enfant à bien s'adapter à l'école.

Parents et enseignants doivent faire connaissance. L'enfant a besoin de se familiariser avec les enseignants et les espaces de l'école.

L'enfant a besoin de temps pour se sentir bien à l'école : il doit se détacher de ses parents, apprendre à connaître l'école, ses enseignants et ses amis.

Pendant cette période, les enseignants apportent leur aide au(x) parent(s) et à l'enfant. Ils fournissent des indications sur ce qu'il faut faire, quand aller à l'école et pendant combien de temps. Il est important de faire confiance et de laisser à l'enfant le temps nécessaire pour tout découvrir. En peu de temps, les enfants réussissent à rester à l'école toute la journée, en toute tranquillité et sérénité.

JOURNÉE SCOLAIRE

7 h 30 - 8 h 00	Entrée anticipée
8 h 00 - 9 h 00	Entrée
9 h 00 - 9 h 45	Activités de routine (petit déjeuner, appel, lecture de livres)
9 h 45 - 11 h 15	Activités didactiques et jeu libre
11 h 15 - 11 h 45	Rangement et préparation pour le déjeuner
11 h 25 - 11 h 35	Première sortie (pour les enfants qui ne déjeunent pas à l'école)
11 h 30 / 11 h 45 - 12 h 30	Déjeuner
12 h 30 - 13 h 00	Jeu libre
12 h 35 - 12 h 45	Deuxième sortie (pour les enfants qui ne dorment pas à l'école)
13 h 00 - 15 h 15	Sieste
15 h 15 - 15 h 30	Réveil
15 h 30 - 15 h 45	Goûter
15 h 45 - 16 h 00	Sortie de l'école

CANTINE

Les enfants peuvent manger à la maison ou à la cantine de l'école.

Les parents peuvent demander des repas spéciaux pour les enfants (par exemple sans viande, sans lait ou sans porc).

La cantine est un service payant.

Les parents peuvent demander des réductions du coût du repas à la **Mairie de Modena, Secteur Instruction Service des Recettes scolaires**, via Galaverna, 8. (Comune di Modena, Settore Istruzione Ufficio Entrate scolastiche)

Téléphone: 059 2032892 • 059 2032784 • 059 2033861

Email: rette.scolastiche@comune.modena.it

